

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu, tenue au 126 rang de l'Église de Saint-Marcel-de-Richelieu dans la salle communautaire, le lundi 15 août deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
Mme Isabelle Houle, conseillère no 2
M. William McMahan, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5

Sont absentes : Mme Mélanie Hardy, conseillère no 3
Mme Sylvie Viens, conseillère no 6

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse,
Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h33 par madame Marguerite Desrosiers, mairesse de Saint-Marcel-de-Richelieu, France St-Pierre faisant fonction de greffière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-08-122 Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahan, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant le point 8.7 émondage rang Bord-de-l'Eau.

3. DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

22-08-123 Il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par monsieur Gilles Bernier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer France St-Pierre directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim le temps que Linda Langlais ou Julie Hébert reviennent de leur congé respectif.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

22-08-124 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES :

6.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe par intérim dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Les salaires payés pour le mois de juillet 2022 se chiffrent à 14 965.93 \$
- Les factures payées durant le mois de juillet 2022 se chiffrent à 18 089.19 \$

6.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

22-08-125

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim dépose la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2022 pour une somme de 554 735.52 \$;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim à en effectuer le paiement.

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

France St-Pierre

6.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE

22-08-126

CONSIDÉRANT QUE La Clé sur la porte offre de l'aide et de l'hébergement aux femmes et enfants victimes de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE les points de services d'Acton Vale, Saint-Hyacinthe et Beloeil permettent aux victimes de ce secteur de bénéficier du soutien d'une intervenante;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre le développement de ses services de sensibilisation dans les écoles, l'organisme manque de financement et doit refuser des demandes venant de plusieurs écoles;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Isabelle Houle, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 200 \$ à La Clé sur la porte.

6.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2023

21-08-127

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu une offre de services professionnels pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Gilles Bernier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2023.

Madame Véronique Dufresne arrive à la séance à 19h42.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT ROUTIER :

8.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION-CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE RICHELIEU

22-08-128

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît dans la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Bernier, appuyée par monsieur William McMahon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu approuve les dépenses de 190 649 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés dans le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

8.2 DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 – TRAVAUX DE STABILISATION SUR LE RANG DU BORD-DE-L'EAU NORD

22-08-129

CONSIDÉRANT la réception du décompte numéro 1 de l'entrepreneur GESTIMACTION INC. en regard de la réalisation des travaux de stabilisation sur le rang Bord-de-l'Eau Nord pour la période se terminant le 28 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE les quantités présentées sont préliminaires et que les prix unitaires sont conformes à la soumission;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains approuve les travaux et recommande d'en faire le paiement;

Il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par monsieur Gilles Bernier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 400 592.92 \$ pour les travaux de stabilisation du rang du Bord-de-l'Eau Nord.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

8.3 DIRECTIVE DE CHANGEMENT -TRAVAUX DE PAVAGE AU 4^e RANG NORD

22-08-130

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'émettre une directive de changement pour les travaux de pavage sur le 4^e rang Nord en ce qui concerne l'indexation du prix du bitume;

Considérant que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains recommande la signature et le paiement de ladite directive de changement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature et le paiement de la directive de changement concernant l'indexation du prix du bitume.

8.4 DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 – TRAVAUX DE PAVAGE 4^e RANG NORD

22-08-131

CONSIDÉRANT la réception du décompte numéro 2 de l'entrepreneur PAVAGE MASKA en regard de la réalisation des travaux de pavage sur le 4^e rang Nord pour la période se terminant le 25 juillet 2022 et l'approbation de la directive de changement sur l'indexation du bitume;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains approuve les travaux et recommande d'en faire le paiement de 3 637.39 \$ incluant les taxes, qui tient compte de la retenue de 5% prévue au contrat, ainsi qu'une retenue spéciale dans l'attente d'un avis technique par un laboratoire mandaté par la municipalité afin de déterminer s'il y a lieu de demander à l'entrepreneur d'appliquer une solution corrective approuvée par la municipalité concernant les nombreuses fissures dans le pavage;

Il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par madame Véronique Dufresne, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 3 637.39 \$ pour les travaux sur le 4^e rang Nord.

8.5 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 ET FINAL – TRAVAUX DE STABILISATION SUR LE RANG DU BORD-DE-L'EAU NORD

22-08-132

CONSIDÉRANT la réception du décompte final numéro 4 de l'entrepreneur R. Guilbault Construction Inc. en regard de la réalisation des travaux de pavage du rang du Bord-de-l'Eau Sud pour la période se terminant le 25 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains approuve les travaux et recommande d'en faire le paiement final, qui tient compte de la libération retenue de 5% prévue au contrat;

Il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Gilles Bernier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement final 36 298.33 \$ pour les travaux de pavage du rang du Bord-de-l'Eau Sud.

8.6 Suivi sur le dossier des déficiences sur le 4^e rang Nord

Luc Chamberland, informe le conseil qu'une visite sur le 4^e rang Nord a été faite en avant-midi avec Charles Damian, le laboratoire Montérégie, Marguerite Desrosiers et Pavage Maska.

8.7 ÉMONDAGE - SUPPLÉMENT SUR LE RANG DU BORD-DE-L'EAU

22-08-132

Il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Isabelle Houle, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un montant supplémentaire de 4 000 \$ pour finaliser l'émondage sur le rang du Bord-de-l'Eau. Il est entendu que le total de ces travaux ne doit pas dépasser 24 000 \$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9. HYGIÈNE DU MILIEU :

Aucun sujet divers n'est abordé.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

10.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

22-08-133

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2022. Un avis d'infraction a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Deux permis ont été délivrés : soit un (1) permis de rénovation et un (1) permis de lotissement pour des travaux estimés à 20 000 \$.

10.2 SUIVI – DOSSIER ÉGLISE

Un suivi est fait sur le dossier de l'église. On indique entre autres qu'il n'était pas nécessaire de retenir les services d'un architecte afin d'effectuer un changement d'usage découlant du zonage et l'usage classifiant les différents bâtiments du Code de Construction du Québec. Toutefois, advenant que la municipalité de Saint-Marcel devienne propriétaire de l'église, la directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim recommande aux membres du conseil de faire faire une analyse par un architecte afin de s'assurer que le bâtiment respecte toutes les règles du Code national du Bâtiment.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RENCONTRE AVEC LA RESPONSABLE DES LOISIRS

Marie-Ève Malouin informe le conseil des projets futurs pour les Loisirs. Entre autres :

- Porc-T;
- Alliance entre le Comité d'embellissement et les Loisirs;
- Projet d'une patinoire en béton.

11.2 DEMANDE D'APPUI DE LA PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT AU SUJET DE LA PROBLÉMATIQUE DES CAMPS DE JOUR

22-08-134

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités vivent une problématique au niveau des camps de jour pour les enfants avec des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont pas nécessairement l'expérience, l'expertise, les ressources et les moyens financiers pour ce type de desserte;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est au fait de son obligation de desserte et d'inclusion et a le désir de bien faire les choses, mais que de l'aide est nécessaire, autant au niveau des services, du financement, que de l'entraide et la communication entre les différents intervenants;

CONSIDÉRANT que les responsables des services de loisirs des municipalités ont déjà entrepris des discussions sur cette problématique avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSME) ainsi que la MRC des Maskoutains, mais que d'autres partenaires avec l'expertise de cette clientèle seraient également requis pour bonifier les pistes de solutions;

CONSIDÉRANT que les aides financières octroyées sont insuffisantes et inadéquates pour l'offre de services spécialisés pour les camps de jour;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que la MRC envisagent la possibilité d'aides financières supplémentaires pour ce type de desserte particulière;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que les spécialistes dans le domaine, tel que le Centre de services scolaire, le MALI, Sport et loisirs Montérégie et tous les autres organismes ayant une expertise puissent collaborer à la communication, la formation ou la transmission d'informations en soutien aux Municipalités qui ne possèdent pas ces compétences et connaissances particulières;

CONSIDÉRANT qu'aucune Municipalité n'est à l'abri d'une telle situation et qu'il y a lieu de considérer la difficulté de répondre à ces demandes avec un manque de personnel formé pour satisfaire adéquatement à ces types de besoins, qu'ils soient physiques ou intellectuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par madame Véronique Dufresne, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu appuie les demandes suivantes :

DEMANDER la poursuite et la bonification du comité de réflexion concernant les enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour, par la mise en place d'une collaboration entre les différents partenaires et de recherche de pistes de solution, d'aide, d'échange et de formations;

DEMANDER au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial ainsi qu'à la MRC des Maskoutains de voir les possibilités d'aides financières pour l'embauche de ressources et la mise en place d'installations ou de structures nécessaires pour l'accueil d'enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jours;

DEMANDER à la Commission permanente de la famille et au conseil de la MRC d'évaluer des pistes de solutions avec des Municipalités ou organismes, de pouvoir faire une évaluation des besoins et des possibilités d'aide pour les Municipalités rurales afin d'apporter un soutien dans l'offre de desserte, soit au niveau de l'ajout d'aide, de services ou de financement et voir à des options pour les Municipalités qui seraient dans l'impossibilité d'accueillir un enfant avec des besoins particuliers par manque de ressources qualifiées;

TRANSMETTRE la présente résolution à tous les paliers de gouvernement, organismes et Municipalités touchés ou pouvant aider à cette problématique; et

INVITER les Municipalités rurales à appuyer la présente résolution, afin de travailler tous ensemble pour trouver des solutions dans le but d'inclure les enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour et de pouvoir leur offrir des services de qualité.

12. POINTS D'INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

- 12.1 Nouveau partenariat à la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe;
- 12.2 Le Marché de Noël 2022 en mode de recrutement;
- 12.3 UPA les Portes ouvertes Mangeons local 2022;
- 12.4 Procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre;
- 12.5 MRC des Maskoutains – Projet de règlement numéro 22-610 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé; règlement numéro 21-585 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé;
- 12.6 Ministère de la Sécurité publique – Correspondance sur les inspections et vérifications en sécurité incendie 2022-2023;
- 12.7 UPC – Appel aux productrices et producteurs désirant aménager les coulées agricoles présentes sur leurs terres;
- 12.8 Travaux de remplacement du revêtement de plancher à l'école du 11 au 19 août 2022.

13. SUJET DIVERS

Aucun sujet divers n'est abordé.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-08-135

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h33.

Marguerite Desrosiers, Mairesse

France St-Pierre,
Directrice générale et greffière trésorière adjointe par intérim